RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AR Prefecture
DÉPARTEMENT
046-214600017-20260522-2026_49-DE
Reçu le 04/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	10
• votants	14
• absents	1
• exclus	

De la commune d'Albas — DELIBERATION N°2026-49

Séance du 22 mai 2026 — à 19 heures 30

Date de convocation : 15 mai 2026

Date d'affichage : 15 mai 2026

Objet

Dissolution du budget annexe "Services Location commerciale" au 31 décembre 2026 et intégration au budget principal à compter du 1er janvier 2027.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. ALAUX Jean-Pierre

Étaient présents :

Mmes Mie BEAUVILLAIN, Noémie BOUYEUX, Laura HESLENFELD, Marie-France QUEBRIAC, Catherine PREVOT, Jolanda VAN DE LAAR.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Lionel CURT, Marc DECOUDIN, Dominique FLERON.

Représentés :

Didier GUYOT a donné pouvoir à Catherine PREVOT
Daniel ROUDIERE a donné pouvoir à Marc DECOUDIN
Pauline ROBEDAT a donné pouvoir à Lionel CURT
Melha MAMMERI a donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX

Absent :

Jérôme COUTURE

Secrétaire de séance :

Mme BOUYEUX Noémie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la dissolution du budget annexe « Services Location commerciale » au 31 décembre 2026.

Considérant que l'activité du budget annexe « Services Location commerciale » ne nécessite plus le maintien d'un budget distinct, Monsieur le Maire expose qu'il convient de simplifier la gestion administrative et comptable de ce service par son intégration au budget principal de la commune.

Il précise que la dissolution de ce budget annexe entraînera le transfert au budget principal de l'ensemble des éléments d'actif et de passif ainsi que des résultats de clôture constatés au 31 décembre 2026.

AR Prefecture
046-214600017-20260522-2026_49_DE
Reçu le 04/06/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,DECIDE :

- De dissoudre le budget annexe « Services Location commerciale » à compter du 31 décembre 2026 ;

- D'intégrer au budget principal de la commune, à compter du 1er janvier 2027, l'ensemble des opérations relatives à cette activité ;

- De reprendre dans le budget principal l'ensemble des éléments d'actif et de passif figurant au bilan du budget annexe au 31 décembre 2026, selon les règles et écritures comptables en vigueur ;

- De créer, au sein du budget principal, un service « Location commerciale » permettant d'assurer le suivi comptable et fiscal de la TVA afférente à cette activité ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

-D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations comptables, budgétaires, fiscales et administratives nécessaires à la dissolution du budget annexe et à son intégration dans le budget principal 2027.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Cahors le .

Publié ou notifié le .

Fait à Albas, le 02 juin 2026

Le Maire

MAIRIE D'ALBAS
46140 (LOT)